

Communiqué de presse
Lundi 13 décembre 2021

Mise en examen de Monsieur Yannick AGNEL pour « viol et agression sexuelle sur mineur de 15 ans »

Par la conférence de presse tenue ce lundi matin par Madame Edwige ROUX-MORIZOT, Procureur de la République de Mulhouse (Haut-Rhin) dans le cadre de l'affaire citée en objet, la Fédération a été informée de la reconnaissance par Monsieur AGNEL de « *la matérialité des faits qui lui sont reprochés* ».

En conséquence, conformément à ce qui avait été envisagé par la Fédération au moment de la révélation par voie de presse de l'interpellation et du placement en garde à vue de Monsieur AGNEL, la décision a été officiellement prise ce jour de se constituer partie civile auprès du tribunal judiciaire de Mulhouse dans cette affaire, que la Fédération déplore profondément.

Les services fédéraux se tiennent à disposition de la victime pour l'accompagner dans cette épreuve et l'invitent à se rapprocher de son association partenaire *Colosse aux Pieds d'Argile*, spécialisée dans le soutien des victimes de violences sexuelles.